



Assemblée Générale du 19 Février 2022

Rapport moral

Pour l'AAPPMA, encourager et défendre une «pêche durable» c'est apporter notre empreinte écologique aux milieux aquatiques que nous imposent leurs vérités.

D'abord, un peu d'histoire : les premières sociétés de pêche datent de 1829, sous Charles X. A cette époque, nos milieux étaient sains, la pêche était simple, l'eau était pure et abondante, les pollutions graves inconnues, les rivières, le Gave de Pau libres de circuler, les poissons sauvages heureux de se reproduire. En somme, la belle époque !

Et puis, tout cela s'est effondré depuis qu'un Président de la République française a dit après la seconde guerre mondiale «tout pour l'industrie et l'économie». Economiquement, cela pouvait s'entendre, mais on avait oublié d'y associer «économie et écologie» ; également que 40 % de l'eau que nous buvons provient des eaux de surface, ce qui fait dire à l'Institut Pasteur que nous buvons 90 % de nos maladies. Là aussi, on ne pensait pas associer «économie et santé publique». C'est à cette époque que l'on a demandé aux associations de mettre du poisson dans l'eau de nos rivières car ils ne se reproduisaient plus ; il est vrai qu'à cette époque, notre appellation s'intitulait «Association de Pêche et de Pisciculture».

Le monde associatif des pêcheurs a réagi et seul, s'est aperçu très vite que par l'expansion d'une société où la priorité était économique qui conduisait seulement à rentabiliser, à modifier et à polluer les espaces naturels, et en oubliait les fonctions écologiques et sociales des milieux aquatiques qui étaient de vrais espaces de vie. C'est depuis cette époque que l'on a constaté la disparition de nombreuses espèces de poissons dont celle de nos migrateurs sur le Gave de Pau, richesse d'antan.

Pour nous AAPPMA, passer de la Nature, sentinelle des cours d'eau, si nous voulons être au cœur d'un pêche durable, il devenait indispensable d'apporter notre empreinte écologique et environnementale sur nos milieux pour ne pas laisser aux générations futures la nature que l'on a reçue en héritage.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir changer la Planète mais l'écologie que nous pratiquons par nos actions en faveur des milieux aquatiques ont été reconnues par le législateur et sont devenues d'intérêt général inscrites dans nos propres statuts. L'AAPPMA sait que la rivière n'est pas malade mais l'est devenue par la faute de l'homme.

Pour nous, protéger, restaurer, gérer et rétablir les fonctionnalités de nos milieux dégradés et perturbés doivent être en adéquation avec l'histoire de notre société moderne que nous voulons plus respectueuse, en y apportant un vrai socle d'actions en faveur de la sauvegarde de la biodiversité, en parfaite cohérence avec la nature qui nous entoure et que nous fréquentons et partageons.

Pour l'AAPPMA, ce vrai socle d'actions est bien engagé car nos voix ont été écoutées et bien comprises.

Au départ, avec l'accord de tous les élus et notre «Ministre des finances», Michel LAPEYRE, car il s'agissait de nos propres deniers, nous avons engagé deux salariés du Pesquit, techniciens de rivières, pour des études et acquérir des connaissances avec en perspective des réalisations sur diverses rivières, Gave et lacs. Puis, l'AAPPMA s'est engagée avec des propositions dans le programme «Source» de la Fédération

dans le cadre du Plan Départemental pour la Protection et Gestion des Milieux Aquatiques et Piscicoles, outil de programmation initié par la Fédération nationale de la pêche en France. Ce qui a permis à notre Fédération, de mettre à disposition ses techniciens de rivières, d'accentuer plus encore nos actions. Nous nous sommes engagés également avec Migradour (Association de 10 salariés qui assure les plans de gestion migrateurs) surtout sur le Gave de Pau. Aujourd'hui les mentalités ont changé, les hommes aussi, et maintenant on nous dit : «protégeons les cours d'eau en bonne santé et restaurons les autres».

Cette prise de conscience s'est construite avec le monde des pêcheurs qui a obtenu la loi sur l'eau et plus tard, la loi «Pêche et milieux aquatiques». Cette évolution a abouti au changement de notre dénomination : AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieux Aquatiques). C'est ainsi que les lois votées à l'unanimité absolue par les députés (c'est si rare !) ont fait que la protection de l'eau et des rivières sont devenues d'intérêt général et ont engendré un partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne, la DDTM (Administration des territoires), le Conseil Départemental, la région Nouvelle Aquitaine, le Syndicat Mixte du Gave de Pau et, EDF Adour et Gave. C'est avec ces partenaires que l'AAPPMA avec la Fédération a lancé des programmes que j'ai trouvé important de vous communiquer, car nous faisons et ne savons pas toujours faire savoir. Ces programmes visaient au départ à étudier les milieux, à comprendre leur fonctionnement, acquérir les connaissances pour ainsi mieux les restaurer et les gérer. A ce jour, différents cours d'eau et lacs de notre territoire (le Gave, certains de ses affluents, le Luy de Béarn, les lacs des Barthes) ont été analysés sous tous leurs aspects : qualité de l'eau et de l'habitat, inventaires piscicoles, recensement des perturbations. Ces suivis ont permis d'établir un état des lieux et définir des priorités pour la gestion. Il est notamment ressorti un fort enjeu pour la restauration des annexes du Gave de Pau ; ainsi, ont été prioritaires et construites sur le Gave, pour la 1^{ère} fois, quatre frayères à Brochet qui serviront à d'autres espèces. Une première restauration a eu lieu en 2020-2021, à l'initiative de Daniel GOMES, technicien de rivières, nouveau Vice-président de l'AAPPMA, pour l'aménagement de la frayère de Baigts de Béarn, entouré des élèves du Lycée de St Palais, avec l'appui du Syndicat Mixte du Gave de Pau et EDF Adour et Gave pour la finition des travaux et le financement. Daniel a participé aussi aux études et suivis des trois autres frayères dans le cadre de sa formation au sein de la Fédération. Ces frayères ont été aménagées et financées par le Syndicat du Gave de Pau (Coût de ces opérations : 60 000 € environ). Daniel prendra la parole dans le cadre des rapports d'activité.

Actuellement, les études se poursuivent sur le Luy de Béarn, pour tenter de mener des travaux similaires au Gave, et continueront sur les affluents. A notre grande surprise, les inventaires et éco sondages ont révélé sur le Gave, la présence d'une espèce à forte valeur patrimoniale : le «Brochet aquitain». Celui-ci fait l'objet d'analyse au Muséum d'histoire naturelle ; aussi, l'AAPPMA s'y intéresse particulièrement car ces brochets sont très rares et des contacts très sérieux ont été pris afin de se projeter dans l'avenir pour réussir son implantation.

Parmi les inventaires piscicoles qui ont été lancés, des prélèvements astacicoles ont été analysés sur des petits cours d'eau ; l'AAPPMA et la Fédération n'ont pas l'intention de négliger les écrevisses à patte blanche, «nos autochtones» qui en faisait autrefois, le régal du dimanche. Ces inventaires pratiqués de nuit par la Fédération nous apportent des connaissances pour mieux agir. Si nous intervenons sur tous les poissons et écrevisses, nous nous intéressons aussi aux poissons migrateurs, en nous engageant avec l'Association Migradour. Car dans le Gave de Pau sont présents sept sortes de poissons migrateurs, dont le saumon, roi de notre Gave. A ce jour, ont été réalisés le suivi du plan de gestion, la connaissance des milieux, le diagnostic des capacités d'accueil, l'expertise et la cartographie des habitats, le suivi des flux migratoires, celui des stations de comptage placées sur les voies migratoires (méthode de vidéo comptage installée aux centrales électriques de Castétarbe et d'Artix). Se poursuivent aussi des opérations

d'inventaires et de suivi de milliers d'alevins de saumon déversés chaque année dans le Gave de Pau, alevins issus de stocks géniteurs de souche «Adour» de première génération. Là où le saumon avait disparu, nous relançons une dynamique sur notre bassin et aujourd'hui, plusieurs éléments nous montrent des signes très encourageants quant à l'efficacité du plan de restauration mis en œuvre (taux de retour des poissons marqués, taux comptabilisés par vidéo et taux de reproduction en amont de Pau et en Hautes Pyrénées).

Le Gave est aussi en phase active de restauration dans le cadre de la continuité écologique et plus particulièrement en ce qui concerne la passe à poisson du barrage du Pesqué qui reste encore un point noir pour les migrations. J'ai souvent des contacts avec la DREAL Aquitaine afin d'activer le processus de rivière de contournement envisagé par Monsieur PRINGUET, son propriétaire, qui tarde à la réaliser. Monsieur le Maire, très sensibilisé au problème, a transmis un courrier à Monsieur le Préfet afin de concrétiser cette action car tout le monde sait, l'AAPPMA, la ville, le cœur de Béarn, que le retour du saumon apportera bien des espoirs économiques et redonnera du prestige au loisir pêche.

La Gaulle orthézienne a su prendre ses responsabilités pour le retour du saumon et a souhaité s'exprimer en faveur d'une action en justice avec d'autres associations et la DMA (Défense des Milieux Aquatiques) en attaquant en recours en 2021, deux arrêtés des Préfets des Landes et Pyrénées Atlantiques afin d'interdire la pêche aux engins et aux filets sur l'Adour. Ces arrêtés fixaient les conditions d'exercice de la pêche sur des espèces protégées qui remontent l'Adour (rivière classée en grosse partie Natura 2000). Cela nous a souri puisque nous avons réussi à faire suspendre ces méthodes de pêche. Mais, le combat n'est pas terminé puisque nous poursuivons encore notre combat pour 2022 et attaquons de nouveau en justice les deux arrêtés préfectoraux des Landes et Pyrénées-Atlantiques, et celui de la Région Nouvelle Aquitaine concernant le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin de l'Adour (le Plagépomi) ; plan de programmation pour les années 2022 à 2027. Ces combats sont indispensables pour le retour des migrateurs.

Un autre concept que nous avons mis en évidence aux Lacs des Barthes de Biron et qui peut être destiné pour d'autres Lacs ; ceux sont les immersions de récifs artificiels, arbustifs et la plantation de roselière. Ce concept a été présenté au Salon de la Pêche National organisé à Clermont-Ferrand.

Les récifs servent à l'habitat des espèces, de refuges et de lieu de reproduction. La roselière quant à elle, sert à préserver, à favoriser le développement de la biodiversité en protégeant les alevins ; c'est aussi une zone nourricière avec l'apport de batraciens, insectes et autres.

Enfin, une dernière action qui nous tient à cœur, c'est la transmission de nos connaissances et de notre savoir vers la «Jeunesse», en prenant le chemin des écoliers ou en organisant des animations (5 animations en 2021). En dehors des prises de poissons remis à l'eau, nous leur faisons passer des messages sur la protection et le respect de nos milieux qui représentent une chaîne de vie. Nous savons que cet investissement est bénéfique et que nos explications en faveur de l'environnement ne sont pas vaines.

J'ai toujours pensé que protéger nos milieux et son eau, c'est sauver l'homme et la vie. Car notre meilleur levier d'actions, c'est de passer par l'éducation de notre jeunesse. Car elle sera amenée à son tour à les protéger et les respecter.

Pour conclure, si la pêche doit être défendue, et j'en parlerai ; notre empreinte écologique, environnementale et sociale dont on parle très peu, doit vous être communiquée et surtout expliquée. Car elle fait partie de notre mission et nous ne le savons pas toujours.

Merci pour votre écoute.